



Attaché commercial déménagement prime précarité

Par **julien77**, le **28/09/2013 à 19:16**

Bonjour,

J'étais Attaché commercial dans le domaine du déménagement embauché en CDD pour une durée d'un an. Mon contrat a pris fin ce mois ci. Mon solde de tout compte a été effectué, aucune trace d'une prime de précarité.

Je suis sous la convention nationale des transports routiers, où il est mentionné que c'est un métier saisonnier donc pas de prime de précarité.

Sauf que je ne suis pas déménageur et que le contrat n'a rien de saisonnier comme il a eu une durée d'un an...

Merci de votre aide.

Julien

Par **P.M.**, le **28/09/2013 à 19:30**

Bonjour,

Je pense qu'il s'agit plutôt d'un CDD d'usage constant de ne pas recourir à un CDI qui n'ouvre pas droit non plus à l'indemnité de précarité même si cela pourrait être contestable...

Il faudrait savoir ce qui est réellement mentionné au CDD...

Par **julien77**, le **28/09/2013 à 19:32**

il n'y a rien de marqué c'est bien ça le problème, aucun motif du recours au cdd ...

Par **P.M.**, le **28/09/2013 à 21:08**

Donc s'il n'y a aucun motif de recours, c'est que le CDD est conclu illégalement et que vous pourriez même demander une requalification en CDI...